

**Examen professionnel de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Par voie d'avancement de grade  
Session 2020**

**OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admission du jeudi 7 janvier 2021 - Extraits**

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19, le jury a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14.

La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

**Etaient physiquement présents**, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats. :

**Thomas BOQUILLON**, président du jury, attaché territorial principal aux Lilas, siégeant au titre du collège des fonctionnaires territoriaux,

et pour l'administration :

Isabelle BRUCKER-GOMIS, Chef du service opérationnel,

Auriane MOIGNOUX, Cadre pédagogique,

Virginie MATKI-LECLERE, coordinatrice de l'examen

**Thomas BOQUILLON** atteste du bon déroulement des opérations.

**Etaient régulièrement convoqués à la réunion à distance :**

**Collège des fonctionnaires territoriaux :**

Vanessa ALMANSA, attachée territoriale principale à Herblay-sur-Seine

Karima BENTOUT, attachée territoriale à Eaubonne

Nadège DUBOURG, attachée territoriale principale à Alfortville

Catherine GEOFFROY, représentante du CNFPT

Sonia HENRY-REGA, attachée territoriale à Rosny-sous-Bois

Lounis IHADADDENE, représentant du personnel de catégorie B à la CAP

Nathalie PACITTO, attachée territoriale au département du Val-de-Marne

Stéphane VOISIN, directeur territorial au département du Val-de-Marne

**Collège des personnalités qualifiées :**

Mickael BOITELLE, directeur général des services à Villeneuve-le-Roi

Nolwenn FAVENNEC, responsable technique carrière-paie au département du Val-de-Marne

Delphine KERLEAU, responsable administrative et budgétaire aux Lilas

Christophe DALMAZ, responsable du service formation à Fresnes

Fanny MANGIN, vérificatrice des juridictions financières à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

Maryline TREMBLAY, directrice du pôle social et du centre communal d'action sociale d'Athis-Mons

**Collège des élus locaux :**

Jacques DJENGOU-MBOULE, conseiller municipal délégué de Boissy-Saint-Léger

Joelle DUPUY, adjointe au maire d'Ermont

Denis GABRIEL, adjoint au maire de Rueil-Malmaison

Françoise KERN, suppléante du président du jury, adjointe au maire de Pantin

Anthony MANGIN, adjoint au maire de Drancy

Jean-Simon PASADAS, adjoint au maire de Rueil-Malmaison

Francis SELLAM, adjoint au maire de Joinville-le-Pont

Souad TERKI, conseillère municipale de Noisy-le-Sec

**OBSERVATIONS :**

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2020 – 175 du 17 septembre 2020 modifié, s'est réuni ce jour afin d'établir la liste des candidats admis de la session 2020 de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, par voie d'avancement de grade.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Aucun candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Quinze candidats (15) ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve orale et sont assurément éliminés.

La liste ci-jointe des candidats admis est arrêtée à **cent deux (102) avec un seuil fixé à 10,00 sur 20.**

Le jury tient à souligner la pertinence de l'organisation et des outils techniques utilisés tant pour le déroulement des épreuves que pour la tenue du jury d'admissibilité. Il remercie les équipes de la Direction des concours pour le travail accompli sur l'ensemble de cet d'examen.



Fait à Pantin, le 7 janvier 2021

Le Président du jury,

Thomas BOQUILLON

Représentants de l'administration	
Isabelle BRUCKER-GOMIS	
Aurélien MOIGNOUX	
Virginie MATKI-LECLERE	